



LIVRET DE L'ALTERNANCE



Master Informatique

Parcours Intelligence Artificielle

Compétences

- Conception et développement logiciel
- Intelligence artificielle (traitement automatique du langage, réalité virtuelle, agents)
- Infrastructures matérielles et logicielles pour l'IA (Big Data, Edge et Cloud Computing)

Métiers ciblés

Développeur Full Stack, Data Engineer, Data Scientist, Ingénieur Cloud Computing, Ingénieur DevOps, Ingénieur IA, Ingénieur Business Intelligence...

Rythme de l'alternance

2 semaines en cours / 2 semaines en entreprise, puis uniquement en entreprise de mars-avril à août.

Éligibilité à l'alternance

L'accès à l'alternance n'est pas automatique. Il est soumis à validation sur la base du dossier académique et d'un entretien appréciant la motivation et l'adéquation du profil avec le rythme de formation.

Une fois l'éligibilité confirmée, vous pouvez entamer vos démarches. Si une entreprise est prête à vous accueillir, la fiche "missions" doit être complétée afin de vérifier la cohérence entre les missions proposées et la formation. Aucun contrat ne sera signé sans validation préalable par la responsable pédagogique.

Statut de l'alternant

L'alternance, c'est la possibilité de se former et d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur tout en bénéficiant d'une expérience professionnelle et d'une rémunération.

- Statut salarié avec les mêmes droits (rémunération, congés et protection sociale) et devoirs (obligation de présence, respect des horaires)
- Carte étudiante et accès à tous les services de l'université
- Aides financières complémentaires (du CFA ou de la région)
- Aucuns frais d'inscription ni de scolarité

Deux types de contrats sont possibles : contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

Les étudiants étrangers peuvent également suivre la formation en alternance (attention : selon le pays d'origine, une autorisation de travail peut être nécessaire).

Frais de formation

Les frais de formation sont pris en charge par l'opérateur de compétences (OPCO) de l'entreprise.

Une participation forfaitaire employeur de 750 € est demandée pour les contrats d'apprentissage préparant à un diplôme au moins égal à Bac+3 (niveau 6).

Selon le type de contrat, il existe différentes aides à l'embauche : simulateur de calcul d'aides



💰 Rémunération de l'alternant

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic qui varie en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation : [simulateur de calcul de rémunération](#)

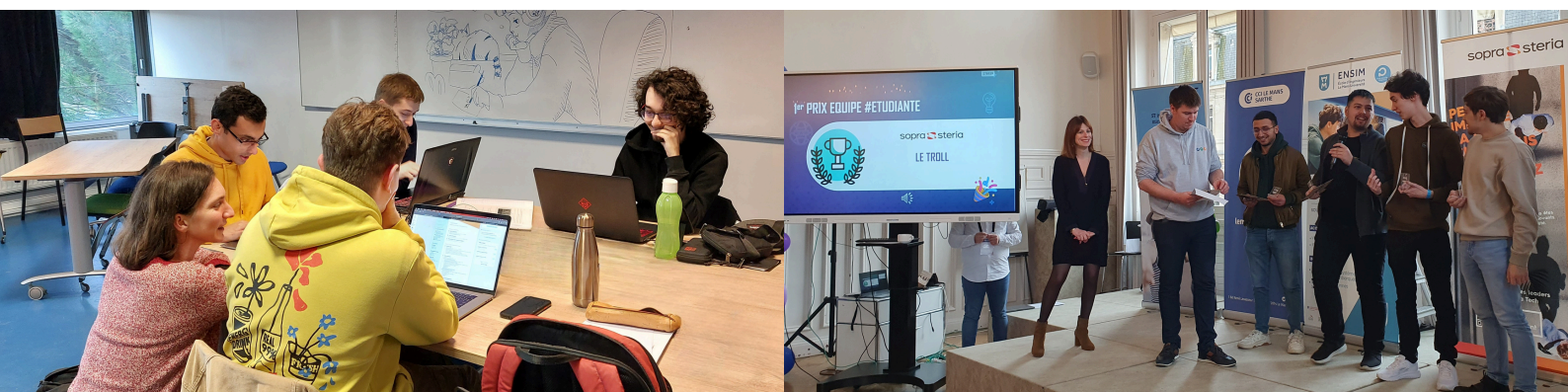
- En contrat d'apprentissage

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27% du Smic, soit 486,49 €	43% du Smic, soit 774,77 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 954,95 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^e année	39% du Smic, soit 702,70 €	51% du Smic, soit 918,92 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 099,10 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^e année	55% du Smic, soit 990,99 €	67% du Smic, soit 1 207,21 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 405,40 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 801,80 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

- En contrat de professionnalisation

Âge	Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur
Moins de 21 ans	Au moins 55 % du SMIC	Au moins 65 % du SMIC
21 ans à 25 ans révolus	Au moins 70 % du SMIC	Au moins 80 % du SMIC
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable

*Rémunération brute mensuelle minimale en 2025



Bonnes pratiques de l'alternant

Émargement

En cas d'oubli de votre feuille d'émergence, veuillez faire signer l'enseignant sur papier libre (en précisant le cours et la date) ou lui faire signer votre feuille au prochain cours. Passé ce délai, votre demande ne sera pas acceptée et vous serez considéré absent (absence injustifiée), car un enseignant ne peut garantir de manière fiable votre présence plusieurs jours après un cours.

En cas d'oublis répétés ou de non-respect de la procédure, une sanction pourra être appliquée sur vos notes, car cela alourdit inutilement le travail de suivi de l'équipe pédagogique et administrative.

Chaque mois, veuillez déposer votre feuille d'émergence à l'accueil de l'IC2 ou, en cas de fermeture, dans la boîte aux lettres située dans le couloir longeant l'accueil.

Absences

En tant que salarié, toute absence en entreprise ou en formation doit rapidement être déclarée à l'université et à l'employeur. Merci de systématiquement nous prévenir par mail (alternance-masterinfo@univ-lemans.fr) en joignant impérativement un justificatif d'absence.

Absences justifiées : arrêt de travail (un certificat médical ne suffit pas), événements familiaux, convocations officielles, grèves totales des transports, cas de force majeure.

Cafés de l'alternance

Ils sont organisés un lundi par mois, à votre retour en formation. Ce rendez-vous mensuel permet de faire le point sur le déroulement de votre alternance, de répondre à vos questions et de présenter votre entreprise et vos missions aux étudiants initiaux intéressés par l'alternance. Votre présence est obligatoire (émargement).

Livret électronique de l'alternant

L'université met en place un livret électronique de l'alternant (LEA) afin d'améliorer la communication entre l'alternant, le tuteur universitaire et le maître d'apprentissage.

Plusieurs fiches seront à remplir en cours d'année sur cette plateforme et vous pourrez aussi y trouver différentes informations utiles.

Attention : il revient aux étudiants de suivre le planning des livrables, d'organiser les visites du tuteur universitaire en entreprise et de prévenir le maître d'apprentissage des différentes échéances. Le maître d'apprentissage sera invité à participer à la soutenance de l'alternant et au conseil de perfectionnement.

Liens utiles

Portail de l'alternance

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

CFA FormaSup Pays de la Loire

<https://www.formasup-paysdelaloire.fr/>

